

DEPARTEMENT DE
LA SEINE MARITIME

MAIRIE
DE

NORVILLE

11, rue des Ecoles
76330

REUNION DU CCAS

PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Lieu de la séance : Mairie

Dates de convocations : 13/09/2016 et 16/09/2016 (erratum)

Président de séance : Madame Annick PROTAIS, 1^{er} Adjoint au Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs AUBERVILLE, DAJON, GOSSE, PETIT, PROTAIS, ROUSSEL, VALLEE.

Membres excusés : Mme LEBRETON-BOYERE et Mr BOYERE

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mme LEBRETON-BOYERE donne pouvoir à Mme GOSSE
Mr BOYERE donne pouvoir à Mme PROTAIS

Secrétaire de séance : Mme DAJON

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 9

Date d'affichage : 23/09/2016

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCCAS2016-09-22/01	Demande d'aide

DELIBERATIONS

Délibération n° DCCAS2016-09-22/01 :

Demande d'aide :

Un administré a fait une demande d'aide, par l'intermédiaire de l'assistante sociale, de 400 € auprès du CCAS concernant des impayés EDF.

Au vu du reste à vivre du foyer, le CCAS décide par 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, d'accorder une aide pour les impayés EDF à hauteur de 146 €.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens :

Il se déroulera le jeudi 20 octobre 2016. Le repas est commandé auprès du traiteur Chedru. Le service sera fait par Mmes Coulon et Leroy et l'animation par Mr et Mme Friant.

Pour l'an prochain, nous allons demander les tarifs de l'orchestre Avril qui a animé la soirée guinguette du 4 août dernier.

Récompense aux étudiants :

Elle se fera lors des vœux du Maire. Les bons d'achat de 45 € seront remis uniquement aux jeunes présents (ou remis à l'intéressé en mairie en cas d'empêchement justifié).

Goûter de Noël des enfants de l'école :

Il se déroulera à la salle des fêtes le mardi 13 décembre 2016.

Bons d'achat des aînés de 70 ans et plus :

35 € pour une personne seule et 50 € pour un couple.

Voir pour prévenir les aînés au moment de la distribution des bons de Noël pour leurs donner le choix du repas (à partir de 65 ans) ou du bon d'achat (à partir de 70 ans) à compter de 2017.

Rencontre du printemps des Anciens :

L'animation reste à définir.

Fêtes de mères :

Les bons d'achat de 20 € pour les nouveaux nés avant le 15 mai 2017 seront remis lors de la cérémonie de la fête des mères.